

# POUR SUIVRE ET ANCRER LA GRÈVE



La préparation de la rentrée 2019 commence maintenant. Au menu : 3550 suppressions de postes et mise en oeuvre des contre-réformes. L'heure est à la mobilisation.

## LES SUPPRESSIONS DE POSTE

Dans les LGT, la suppression de filières a bien pour conséquence de remplir au maximum les classes et donc de supprimer les postes d'enseignant-e-s. Dans les LP, la baisse des horaires disciplinaires va se traduire par une coupe de 2600 suppressions de postes.

## LES RÉFORMES DU TRI SOCIAL

La loi ORE, parcoursup, la réforme du bac et du lycée, la réforme de la voie professionnelle, et bientôt la destruction de l'éducation prioritaire vont dans le même sens : renforcer les inégalités et assujettir toujours plus l'école aux besoins du marché du travail.

## UNE 2<sup>E</sup> HEURE SUP' IMPOSÉE

Sur les suppressions de postes prévues, 2085 seront converties en heures supplémentaires. Pour qu'elles soient absorbées, le ministère a décidé brutalement d'imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-e-s.

## Au-delà du 24 janvier, construire le rapport de force

Au mois de décembre, les lycéen-ne-s se sont fortement mobilisé-e-s, rejoint-e-s ici et là par des personnels. Des personnels, regroupés sur les réseaux sociaux sous le nom de stylos rouges, expriment un fort mécontentement face à leurs conditions de travail et au mépris de la hiérarchie. Dans différents endroits, des lycées se mobilisent, s'organisent et se coordonnent pour lutter contre les réformes. Dans ce contexte, la journée du 24 janvier est un point d'appui très positif. Mais tout le monde le sait, cela ne sera pas suffisant pour faire plier le gouvernement. Pour SUD éducation, il s'agit donc de construire le rapport de force :

PAR LA GRÈVE

DANS L'UNITÉ

DANS LA DURÉE

**Des Assemblées générales s'organisent dans différentes académies. SUD éducation appelle les personnels à s'en emparer pour reconduire la grève et donner des suites claires à la mobilisation.**

**SUD éducation met à disposition de toutes et tous son préavis de grève reconductible, qui couvre l'ensemble des personnels qui décideront de reconduire.**